

**SÉMINAIRE D'ACCOMPAGNEMENT
À LA CRÉATION DE NOUVELLES DÉCHÈTERIES
ET QUAIS DE TRANSFERT EN GUADELOUPE**



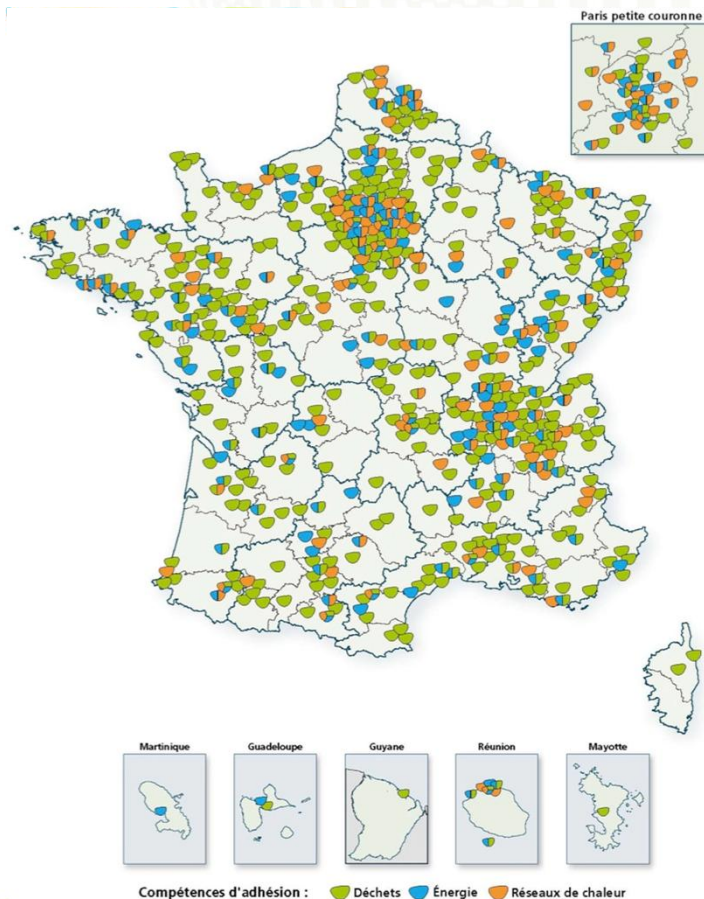
Intervention d'AMORCE

Christelle RIVIERE, Chargée de mission collecte, déchèteries et coûts de gestion des déchets



AMORCE en quelques mots...

Principale association de collectivités et de professionnels du secteur privé et associatif, spécialisée depuis près de 30 ans dans les domaines des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur



850 adhérents*

Collectivités : 2/3 des adhérents

Regroupant 60 millions d'habitants, réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins),
Communes, Intercommunalités, Conseils Généraux, Conseils Régionaux

Professionnels : 1/3 des adhérents *Fabricants, Exploitants, Bureaux d'études, Cabinets Juridiques, Associations, Fédérations...*

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10%

(*) Au 01/01/17



Energie et Climat



Réseaux de chaleur



Déchets



- Maîtrise de l'énergie
- Précarité énergétique
- Réseaux de distribution (*gaz, électricité, chaleur*)
- Energies renouvelables
- Urbanisme et logement
- SRCAE / PCAET
- Rénovation des bâtiments
- Ouverture des Marchés



- Compétitivité - Prix
- Relations abonnés/ usagers
- Stratégie de développement
- Chaleur renouvelable (*bois énergie, bio gaz, solaire, géothermie ...*)
- Cogénération



- Coûts
- Prévention – Réduction à la source
- Collecte et transport
- Filières de recyclage
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage



Fonctions transversales
Planification, Financement, Montage de Projets
Montage Juridique, Fiscalité
Concertation, Communication



Services aux adhérents

Expertise technique, économique, juridique, fiscale et institutionnelle
Partage d'expériences et accompagnement
Force de proposition

- **5 manifestations** annuelles
(4 colloques et 1 Congrès national réunissant plus de 2000 participants - tarif préférentiel adhérent)
- **Plus de 20 groupes de travail** thématiques ou d'échanges
- **70 publications et guides** (rapports, recueils, enquêtes, études...)
- **30 interventions extérieures** chez nos adhérents en moyenne
- **850 renseignements personnalisés** par an en moyenne
- **5 listes de discussions** thématiques dont déchets
- **4 clubs** (dont insulaires déchets et énergie)
- **6 Lettres aux Adhérents** annuelles (LAA)
- **20 Newsletters** annuelles
- **Espace adhérent** sur le site internet

Présence d'AMORCE dans les grands débats nationaux sur les politiques environnementales : Conférence Environnementale, Plan National des Déchets, Projets de loi (Transition Energétique, Urbanisme, Logement, Décentralisation, Finances)

Auprès du Gouvernement / des Parlementaires / de l'Administration





Nos grandes victoires (individuelles ou collectives)



Energie et
Réseaux de chaleur

- Création du Fonds Chaleur
- TVA à taux réduit sur la chaleur renouvelable
- Généralisation des Plans Climats – Compétence SAMDE des collectivités
- Eligibilité des collectivités aux CEE
- Obligation de rénovation des logements sociaux énergivores



Déchets



- TVA à taux réduit sur la gestion des déchets
- Création d'éco-contribution (REP) Meubles, Graphique, DASRI, Déchets dangereux, Textiles
 - Logo TRIMAN
- 1% déchets pour les actions de coopération décentralisée



La gestion des déchèteries

**Retours d'expérience sur la gestion des déchèteries
et les nouveaux concepts**



Enquêtes collecte ADEME

Quelques chiffres clés

➤ Chiffres clés nationaux enquête collecte ADEME 2013 (saisis dans SINOE déchets) :

- 4 621 déchèteries en France (contre 440 en 1992) dont 59 en DOM-COM (21 en 2005)
- **Taux de couverture de la population** : 97% (78,6 % en DOM-COM)
- **Nombre moyen d'habitants desservi par déchèterie** : 13 820 (28 450 en DOM-COM)
- **77 %** des déchèteries acceptent les professionnels (79% en DOM-COM)
- **Fréquentation par habitant desservi** : 2 passages/an et 99 kg en apport moyen par visite (0,6 passages/an en DOM-COM et 74 kg en apport moyen)
- **Performance de collecte** : 198 kg/hab/an (41 kg/hab/an en DOM-COM)

Performances nationales en kg/an/hab Déblais et gravats compris	2007	2009	2011	2013	Evolution 2007 - 2013
OMR	316	298	288	269	- 15 %
OMA	391	373	365	346	- 11,5 %
Déchèteries	170	184	195	198	+ 16,5 %
<i>Dont DOM-COM</i>	<i>21,7</i>	<i>27,2</i>	<i>38,1</i>	<i>40,9</i>	<i>+ 88,5%</i>
DMA	592	588	590	573	- 3,2 %
<i>Dont DOM-COM</i>	<i>537,4</i>	<i>540,9</i>	<i>564</i>	<i>547,2</i>	<i>+ 1,8%</i>

- Les matériaux collectés en déchèteries = **34 %** du tonnage total de DMA en moyenne nationale (**contre 7,5 % en DOM-COM**).

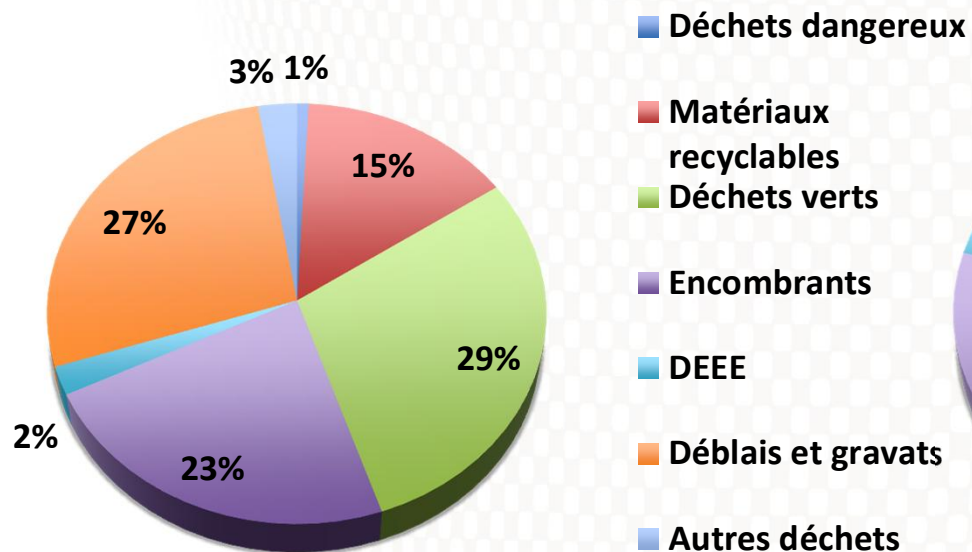


Enquêtes collecte ADEME

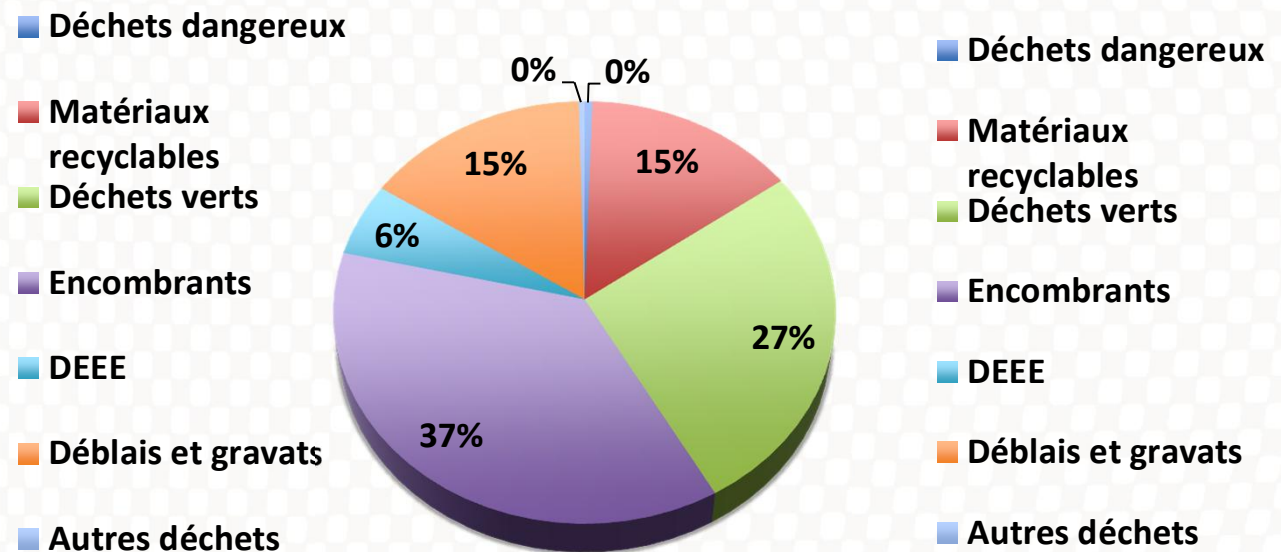
2013 :

Répartition des déchets

France

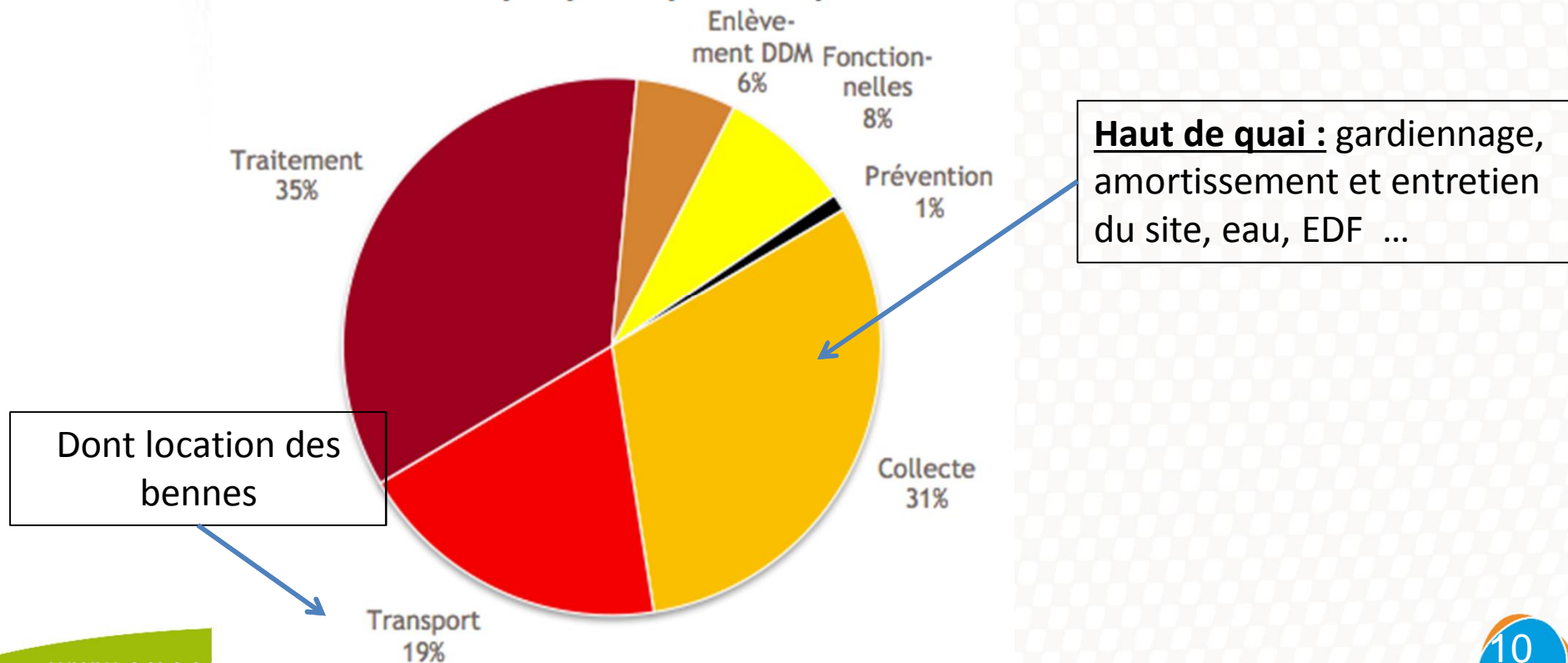


DOM-COM



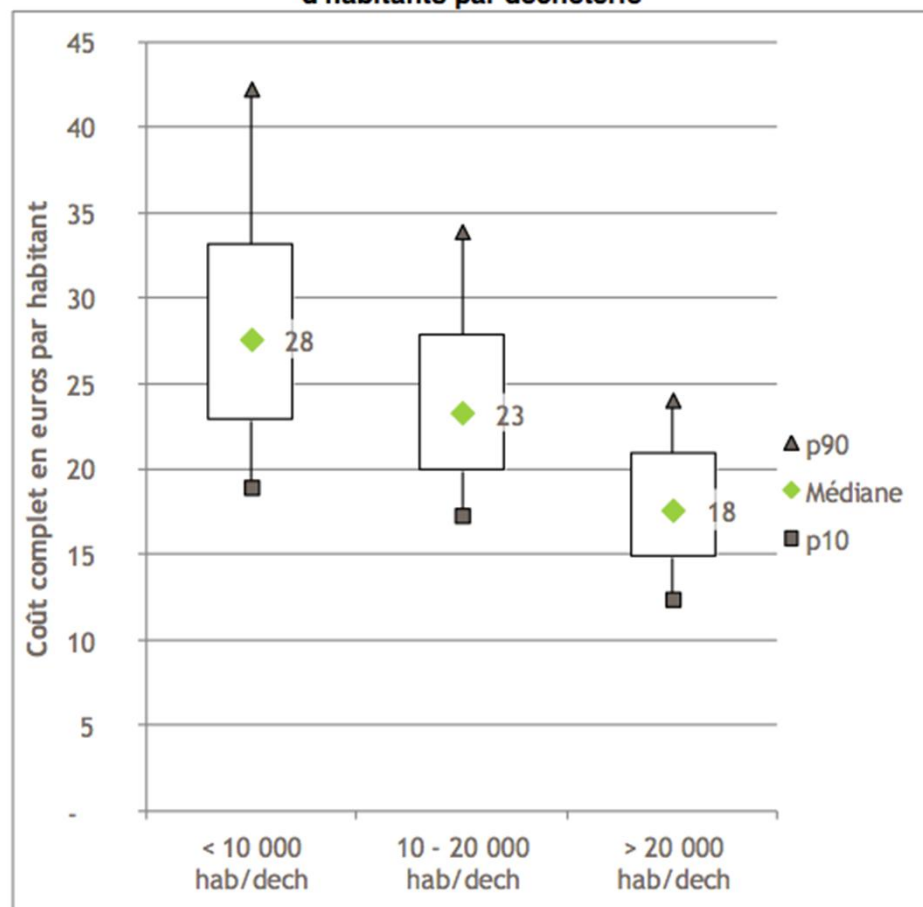
- Coût aidé moyen de **118 €HT/tonne** (258 €HT/tonne pour les DOM)
- Coût aidé moyen de **19 €HT/habitant** (14 €HT/hab pour les DOM)

Figure 23 : Déchets des déchèteries - Répartition du coût complet par étape technique



- Les dispersions des coûts par habitants sont liées au nombre d'habitants desservis par déchèterie et à la quantité de déchets collectés

Figure 138 : Coût complet des déchets des déchèteries en euros par habitant en fonction du nombre d'habitants par déchèterie





Evolution de la conception des déchèteries : *Contexte*

- ✓ **Une nouvelle réglementation ICPE rubrique 2710 en 2012 avec de nouvelles prescriptions techniques**, applicables à tous les sites existants :
 - **Dispositif anti-chute** adapté pour les quais de déchargement en hauteur, déchets dangereux entreposés dans des **locaux spécifiques dédiés à l'abri des intempéries et résistants au feu**, plan de formation des agents avec évaluation
- ✓ **Des installations vieillissantes présentant des risques potentiels pour les usagers, les agents ou les prestataires**
- ✓ **Des quantités collectées en évolution constante et de nouvelles filières REP à mettre en place**
- ✓ **Des objectifs d'augmentation du taux de valorisation matière (TVM) : la loi TE fixe un TVM à 55% en 2020 (65% en 2025) sur tous les flux**
- ✓ **Une volonté d'amélioration du service aux usagers**
- ✓ **Des objectifs de maîtrise des coûts.** ➤ Des besoins d'évolution des sites



Evolution de la conception des déchèteries : *Quelles orientations ?*

➤ Plusieurs réactions possibles :

- **A minima mise en conformité et aménagement/agrandissement des sites (80 % des appels d'offres) :** investissement modéré pour un résultat parfois inadapté et peu évolutif
- **Refonte du réseau, reconstruction de sites repensée :** vétusté des sites, besoin de rationalisation du réseau, souhait d'améliorer l'image de la déchèterie, pression réglementaire...

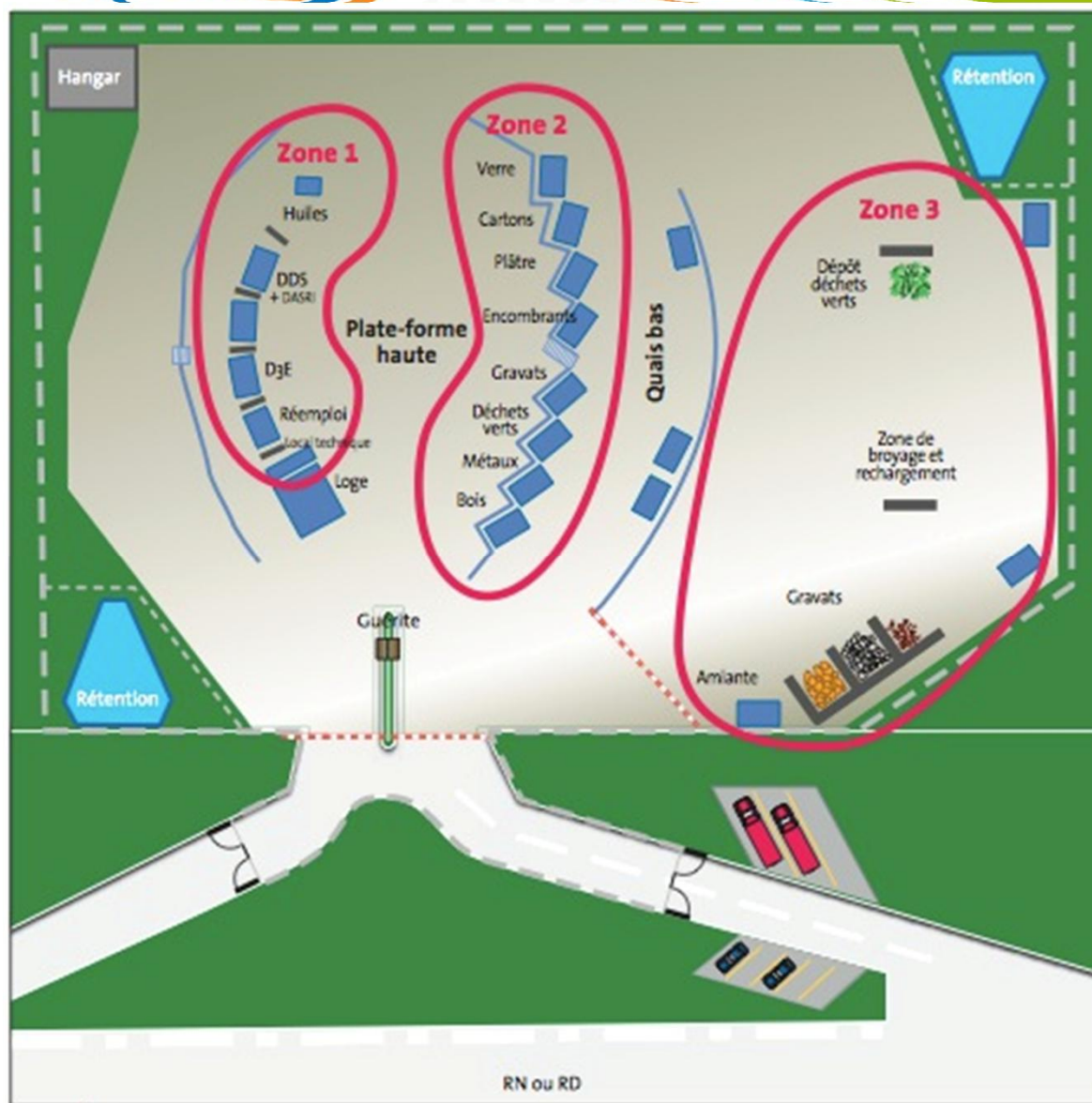
➤ Contraintes locales :

- Topographie des terrains, forme des parcelles, environnement urbain, surface disponible...
- Enveloppe budgétaire en métropole :
 - **Déchèterie traditionnelle : ≈ 700 k€HT**
 - **Déchèterie « innovante » : >> 1 000 k €HT**



Conception des déchèteries
Intégration de la santé
et de la sécurité au travail

- Cette brochure a pour objectif de **fournir des repères en santé et sécurité au travail** à intégrer dans la conception de nouvelles déchèteries ou lors d'opérations de réhabilitation,
- L'objectif en matière de prévention des risques professionnels vise un résultat : les préconisations présentées peuvent être plus exigeantes que les dispositions du code du travail.
- Les propositions techniques et méthodologiques de cette brochure doivent être considérées comme des repères, comme des principes de solutions, constituant un support de réflexion et non pas comme le cahier des charges lui-même.



Zone de dépôt **sans obstacle visuel depuis la loge opérateur** pour favoriser le contrôle

Des **cheminements piétons sécurisés et signalés** sont aménagés vers la loge opérateur et les zones de dépôt

Séparation des flux usagers et prestataires avec voies PL dédiées

Portail à l'écart de la voie publique
Bretelle d'accès extérieure au site proportionnelles à la fréquentation en période d'affluence (zone tampon d'attente pour les véhicules)



- **Accès de plain-pied et sans ressaut** (pente < 5 %) pour faciliter le passage des chariots par une porte à double battant, de largeur 1,20 m minimum – dont l'un des battants mesure 0,9 m – et à ouverture vers l'extérieur,
- **Etagères installées à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 300 mm** (norme NF X 35-109), de manière à réduire autant que faire se peut la contrainte posturale et le risque lié au port de charge ;
- le local DD doit être situé le plus loin possible de l'entrée de la déchèterie et de la loge, notamment pour limiter les conséquences de la propagation d'un incendie,
- les murs doivent être incombustibles, **au minimum de classe A2s2d0**. Du fait d'un accroissement important possible de la température ambiante dans une enceinte en période estivale, **les matériaux métalliques ne sont pas à privilégier**, sauf à les isoler thermiquement ;
- **les murs mitoyens ou situés à moins de 10 mètres d'un autre local ou de tout produit combustible doivent être REI 120** (parpaing et ciment, par exemple). Toute ouverture dans ces murs (porte, fenêtre, canalisation...) est à exclure, ect.

- Pour ce local, dont la surface n'excède pas 100 m², il convient de **privilégier une ventilation naturelle**,
- Elle peut être assurée par des **ajours installés sur les parois opposées** et constitués par exemple d'un barreaudage, d'un grillage ou de tôles perforées.
- Les dimensions d'entrée et de sortie d'air doivent être les plus grandes possibles (**à minima 1 m² chacune**) pour assurer le balayage de l'ensemble du local. **Elles ne doivent pas pouvoir être obturées ou encombrées par le stockage**. La porte d'entrée du local peut utilement être ajourée à cet effet.



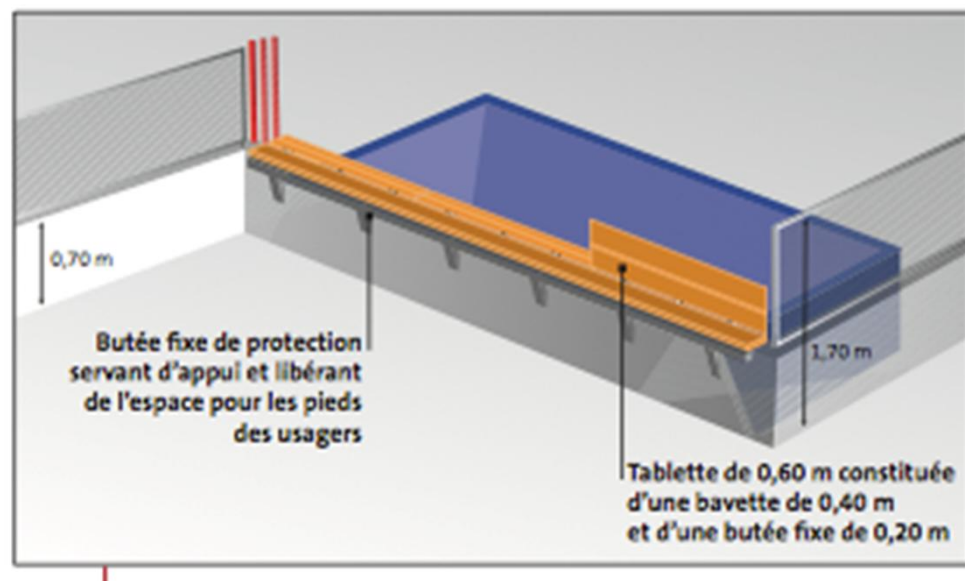
© Serge Morillon pour l'INRS



© Serge Morillon pour l'INRS

- Les points de dépose sont en outre aménagés de plain-pied et de manière à être **protégés de tout risque de choc avec un véhicule** tout en permettant à l'usager de se garer à proximité sans gêner la circulation.
- Les points de dépose sont installés **de préférence à l'abri des intempéries** ⁽³⁹⁾. L'accès doit être muni d'un revêtement antidérapant.
 - (39) **Les conteneurs à huile double peau, avec rétention intégrée et jauge, sont considérés comme abrités des intempéries.** Néanmoins, c'est aussi la protection et le confort des usagers/opérateurs qu'il convient de prendre en compte.
- La dalle d'implantation est conçue de manière à empêcher la diffusion d'éventuelles pertes et bavures.
- Un contenant fermé doit être prévu sur la zone de stockage des huiles minérales et synthétiques pour recevoir en fin d'opération les EPI jetables.

- **Prévenir les chutes de hauteur** en protégeant tout abord du vide **par des dispositifs adaptés** dès lors que l'analyse de risques montre que ces chutes peuvent être dangereuses et en tout état de cause, **dès lors que le dénivelé atteint 50 cm**. Ces dispositifs sont différenciés selon qu'on se trouve au droit des bennes de dépose des déchets ou simplement en surplomb du quai bas.



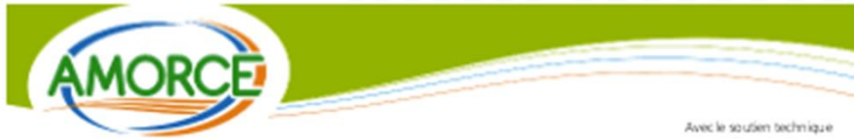
- Pour la dépose des encombrants et des déchets verts, la solution la plus simple consiste en **la mise en place d'un muret en maçonnerie ou en béton de 0,70 m de hauteur, dont le couronnement est recouvert d'une bavette métallique continue d'une profondeur minimale de 0,60 m**, disposée de telle manière que son bord extérieur surplombe la benne afin que les déchets ne puissent tomber dans l'interstice entre cette dernière et le quai.



➤ Typologie des nouveaux profils de déchèteries :

- Déchèterie à plat en casiers,
- Déchèterie mixte quai haut + zone de dépose au sol
- Déchèterie avec séparation des flux particuliers et artisans,
- Déchèterie couverte ou semi-couverte,
- Déchèterie inversée (zone de dépose des déchets périphérique et évacuation des déchets au centre),
- Déchèterie modulaire,
- Déchèterie mobile,
- Déchèterie multi-filières de tri,
- Déchèterie/ressourcerie,
- Déchèterie linéaire....

➤ Déchèteries réservées aux professionnels exclues



Avec le soutien technique et financier de



PUBLICATION

Recueil d'exemples de nouveaux concepts de déchèterie



Déchets

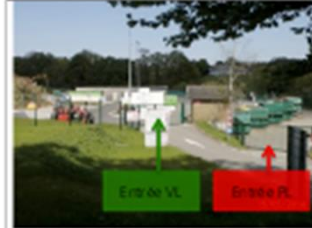
Série Technique

Réf. AMORCE DT72
Réf. ADEME 8646

Janvier 2016

ZOOM

Gestion de l'affluence et fluidité de la circulation



Accès séparés haut de quai VL = bas de quai PL.

Amélioration de la fluidité du quai par une plateforme déchets verts à accès indépendant du quai haut. Utilisation de bennes gros volume (40 m³) permettant une optimisation du transport des déchets.

Plateformes de dépôts au sol : déchets verts et gravats



Plateforme déchets verts de 1 130 m² et gravats de 140 m².

Utilisation d'un chargeur télescopique pour gerber les végétaux et charger les gravats. Périodiquement, des broyages de déchets verts en quantités importantes sont effectués sur site.

Locaux DEEE - DDS - Emmaüs



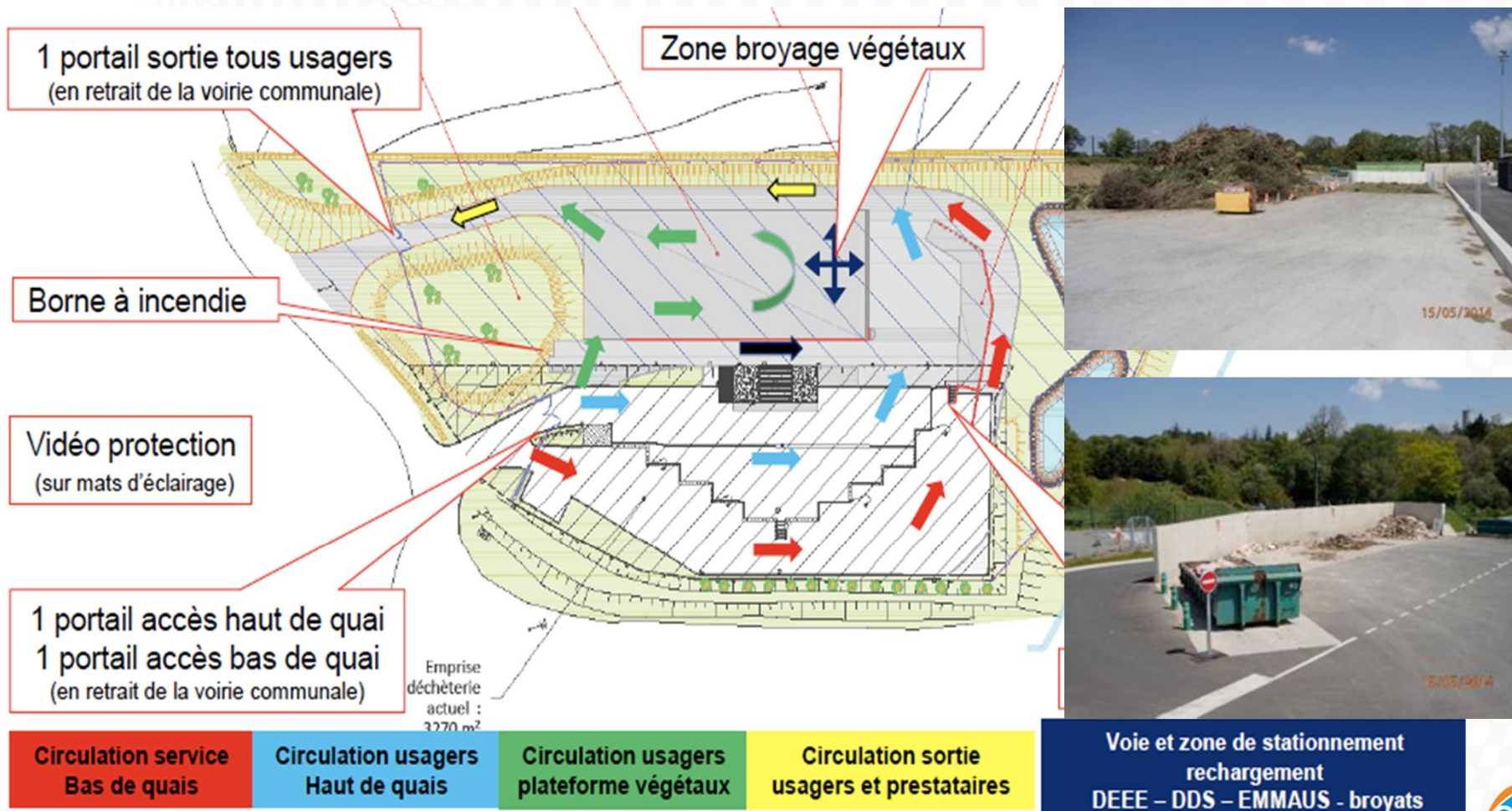
Auvent grillagé central séparant le local DDS du local DEEE et permettant le stockage tampon des déchets dangereux avec chariot de transport muni de rétention. De part sa position, il offre une vue sur la zone de

➤ <http://www.amorce.asso.fr/fr/espace-adherents/publications/dechets/collecte-et-decheteries/>

➤ Focus sur des concepts innovants en matière de :

- **Prévention des risques,**
- **Systèmes innovants de protection des flux et des personnes,**
- **Circulation (séparation des flux VL/PL, piétons/véhicules...),**
- **Contrôle d'accès,**
- **Accessibilité handicapé,**
- **Développement durable (éclairage basse consommation, récupération des eaux de pluie...),**
- **Informations (sur les risques, filières, déchets...),**
- **Stockage amiante,**
- **Services aux usagers (zone de lavage des véhicules...).**

➤ Déchèterie du Foeil de Quintin Communauté





Déchèterie mixte haut de quai et zone de dépose à plat

➤ **Déchèterie du Foeil de Quintin Communauté**

- travaux de réhabilitation et d'extension avec création de plateformes de dépose au sol des déchets verts et gravats + nouveaux bâtiments optimisés et sécurisés pour l'apport et le stockage des DDS et DEEE
- Site **11 635 m²** (avant travaux : 3 270 m²) – 3 300 tonnes par an
- Grande capacité de stockage des déchets verts (séparation pelouses et autres déchets verts) et gravats sur plateforme : diminution des coûts de transport et meilleure répartition des évacuations sur la semaine / nécessité d'un chargeur
- **Broyage périodique sur site** d'une quantité de déchets verts importante
- Réduction du nombre de bennes en haut de quai par rapport à une déchèterie « classique » et libération de quais pour d'autres flux + optimisation du transport via **bennes de 40 m³** (coût à l'unité : 5 100 € HT) et tassage des bennes avec le chargeur
- Travaux d'extension/rénovation : 540 k€ HT (hors bennes et garde-corps).

➤ Halte « eco-tri » / CC Sèvre, Maine & Goulaine :

➤ 15 000 m² – 6 400 tonnes/an – 1 210 k€





Déchèterie de Vandoeuvre les Nancy / Grand Nancy

- réhabilitée et réouverte en 2013 sur **2 630 m²**, 5 500 tonnes par an
- source de nuisance sonore pour les riverains avec le bruit de la chute des matériaux dans les bennes : couvertures acoustiques au-dessus des bennes + écrans en béton plein sur la largeur des bennes + un écran antibruit en périphérie constitué d'un mur en gabion (gain de 10 décibels),
- toiture végétalisée, cuve de récupération d'eau pour nettoyer et arroser les espaces verts, éclairage basse consommation, panneaux photovoltaïques,
- simplification des flux de circulation : entrée et une sortie différenciées équipées de barrières automatiques + zone tampon sur site permettant de recevoir 7 à 8 véhicules. Dispositif permettant aux usagers de connaître leur nombre de passages grâce à leur badge, vidéosurveillance.
- coût de l'opération à **1 500 k€**





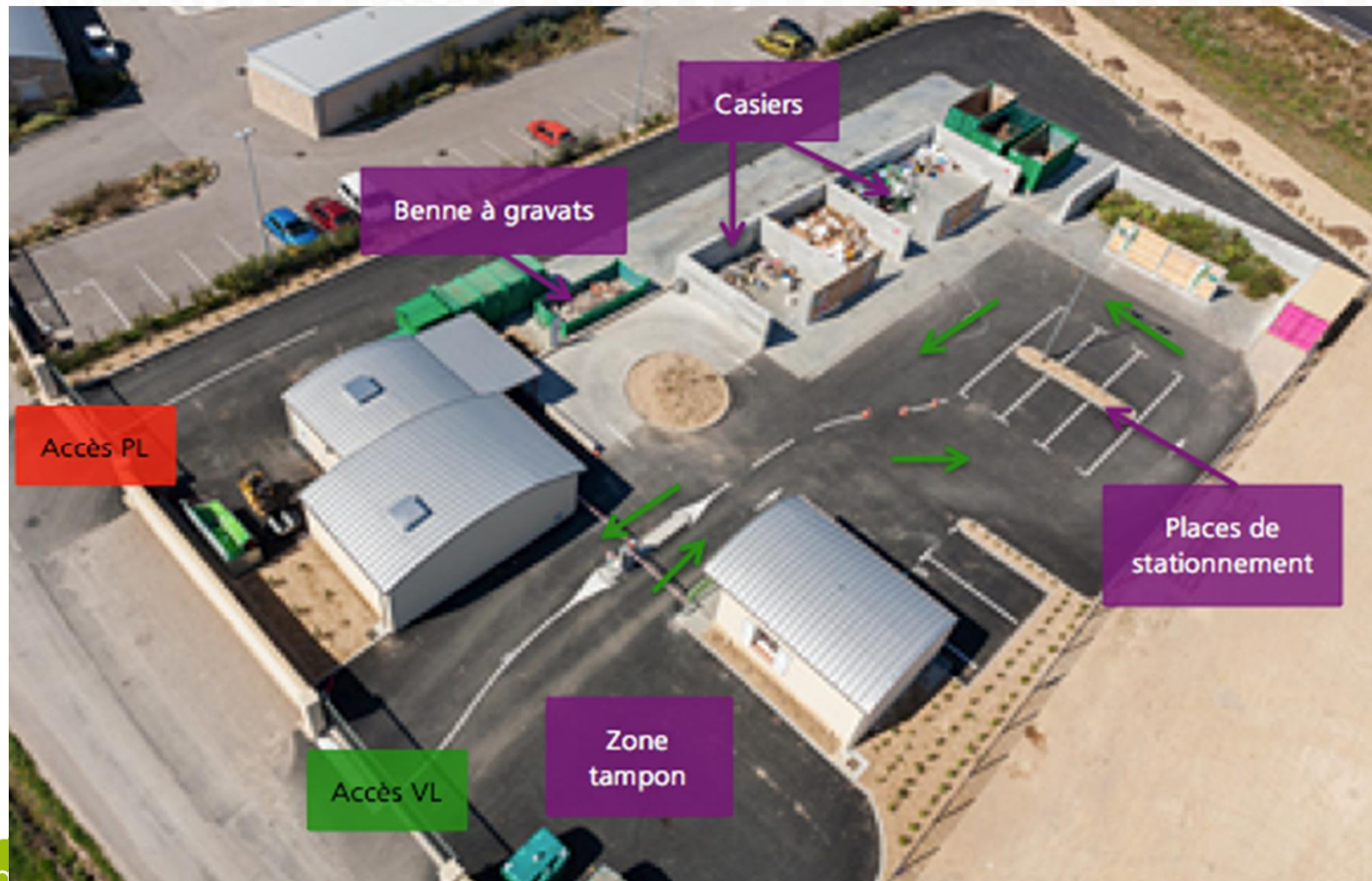
Extension de site à superficie maîtrisée

Extension déchèterie de Verny / CC Sud Messin

- **5 250 m²** (avant travaux : 3 750 m²), 1 700 tonnes par an, 1 013 k€
- création d'une nouvelle voirie destinée exclusivement aux véhicules lourds,
- optimisation de la voirie VL par séparation des entrées/sortie VL par mur en gabion
- Bâtiment linéaire avec 1 local semi-ouvert pour les pneus et huiles, un local DDS de 30 m², 1 local DEEE de 30 m², un local pour une future ressourcerie, un local technique de 130m², un local gardien au centre



➤ Déchèterie de Gignac / Syndicat Centre Hérault



➤ Déchèterie de Gignac / Syndicat Centre Hérault

- **3 200 m²**, 2 100 tonnes par an, investissement de 650 k€ TTC
- Casiers de 40 m³ à 80 m³ modulables et capacité de stockage toujours disponible
- Circulation fluide (94% de satisfaction) : point tri installé à l'entrée dans la zone tampon, espace de stationnement « rapide » qui n'encombre pas le passage, voies de circulation et de stationnement bien définies
- Sécurité (90% de satisfaction) avec déchargement facile et rapide
- Accessibilité (81% de satisfaction), avec zone de parking centrale pour les personnes mal à l'aise avec les manœuvres en remorque
- Mais : temps de manutention/chargement plus long – matériel de transport avec grappin coûteux amorti sur plusieurs sites



Déchèterie recyclerie du SIEEOM du Sud-Quercy

- 3 500 m², 1 200 tonnes par an, investissement de 923 k€
- Mutualisation des coûts d'investissement
- Accès au magasin indépendant de la déchèterie
- Gestion de la recyclerie par une association avec création de 9 emplois locaux en insertion
- 38 T d'objets détournés grâce à la valorisation par réemploi : 1 usager/6 fait un don à la recyclerie





Autres solutions

Déchèterie mobile



- 114 k€HT avec 5 mini-bennes



Retours d'expérience sur les quais de transfert de déchets





Quais de transfert de déchets


Principe généraux :

- Une station de transfert est **une installation intermédiaire** entre la collecte et le traitement des déchets.
- Elle permet de créer **une rupture de charge afin de regrouper les déchets** dans un plus grand moyen de transport (par route, rail ou fleuve) pour **optimiser les coûts de transport et réduire les impacts environnementaux**. Il existe trois grands moyens de transférer les déchets :
 - les véhicules de collecte viennent **vider directement dans un moyen de transport de plus grande capacité** (benne, compacteur, semi-FMA)
 - les déchets sont déversés **sur une dalle** où ils sont stockés puis chargés dans le moyen de transport aval. Une des caractéristiques de la dalle est qu'elle permet de réceptionner plusieurs flux.
 - les déchets **sont déversés dans une fosse** où ils sont stockés puis sont chargés dans le moyen de transport aval à l'aide d'un engin de reprise. Intéressant pour les gros tonnages et pour un seul flux de déchets.
 - Installations ICPE rubriques 2715 verre, 2716 OMR...




Quais de transfert de déchets


Type de quais de transferts	Avantages	Inconvénients
Quai + bennes ouvertes  	<ul style="list-style-type: none">• Simple nécessitant peu de Maintenance• Bon rapport qualité / prix• Pas de manipulation de déchets• Espace nécessaire au transfert réduit• Entretien du site restreint (pas de dalle, de fosse, etc.)• Compatibilité avec le transfert de collectes sélectives (pas de compactage)• Envois limités si présence d'une trémie.	<ul style="list-style-type: none">• Optimisation du nombre de voyages limité car faible charge utile : en benne 30 m³ que 8 tonnes d'OMR (10/12 avec un châssis 4 essieux) et 2,7 tonnes de multimatériaux (emballages et papiers), sauf à ajouter une remorque (dans ce cas, les opérations de chargement et de déchargement des caissons sont plus complexes et longues: temps supplémentaire à prendre en compte)• Absorbe moins les pics de tonnages et fluctuations• Gestion délicate des envois

Type de quais de transferts	Avantages	Inconvénients
<p>Vidage gravitaire en caissons de compaction</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation du nombre de voyages du fait de la densification : transporté seul, un caisson peut contenir jusqu'à 12 tonnes d'OMR et 4 à 5 tonnes de recyclables en mélange. • Un seul poste à compaction possible pour plusieurs caissons (si translation des caissons) • Facilité pour couvrir l'aire de dépotage qui est d'une faible surface • Maîtrise des envols 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements plus élevés notamment si compacteurs postes fixes • Matériel de compaction nécessitant un entretien régulier • Pas de contrôle des déchets • Un taux de compactage élevé peut entraîner des difficultés de tri (imbriqués)



Quais de transfert de déchets

Type de quais de transferts	Avantages	Inconvénients
Vidage sur dalle avec reprise au chargeur 	<ul style="list-style-type: none">• Permet de recevoir de gros tonnages• Souplesse d'exploitation permettant un stockage tampon plusieurs flux, un contrôle visuel des déchets et un pré-tri• Une dalle nécessite le cas échéant une grande surface couverte avec des coûts additionnels• Pas d'immobilisation des véhicules de transport sur le site (chargement en moins d'une 1/2 heure)• Compatibilité avec le transfert de collectes sélectives (pas de compactage)	<ul style="list-style-type: none">• Nécessite des surface plus importantes• Manipulation des déchets avec des engins de reprise/chargement et coûts de personnel important (conducteur engin)• Densité inférieure, du fait du foisonnement, à celle obtenue dans les compacteurs• Gestion des odeurs envols : bâtiment fermé pour certains flux• Dispersion des déchets sur la dalle : problèmes de propreté et sécurité

Type de quais de transferts	Avantages	Inconvénients
<p>Vidage gravitaire en semi-remorque</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation importante du nombre de voyages du fait du volume utile : en OMR, transport en FMA d'environ 20 T de déchets • Matériels à l'entretien très limité • Compatibilité avec le transfert de collectes sélectives (pas de compactage) • Compatibilité avec d'autres produits (DIB...) • Surface couverte limitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel spécifique • Densité inférieure du fait du foisonnement à celle obtenue dans les bennes compactrices • Génie civil plus important (plus grande hauteur de quai) • Surfaces de manoeuvres importantes



Déchèterie + quai de transfert

- **Centre de Moca-Croce / SYVADEC (Corse)**
- 2 000 tonnes par an, Investissement de **1 652 k€** (sur ancienne décharge)
- Mutualisation des coûts d'investissement
- Attention à la coactivité VL/PL



- **Quai de transfert de Corte / SYVADEC (Corse)**
- 6 000 tonnes par an, Investissement de **1 200 k€** (sur ancienne décharge)
- Transport des déchets en semi-remorque FMA





Déchèterie + quai de transfert

- **Quai de transfert de Riom / VALTOM**
- 16 000 tonnes par an, Investissement de **1 070 k€** (sur ancienne décharge)
- Transport des déchets en compacteurs postes fixes





Quais de transfert de déchets :

Quelques repères

Les coûts d'exploitation (amortissement inclus) sont compris entre 14 et 18 € HT/tonne (hors transport aval). Les exploitants soulignent que **ce ne sont pas les coûts d'investissement qui sont révélateurs, mais ceux de fonctionnement liés au transports** pour le choix d'une solution de transfert et son positionnement par rapport aux exutoires.

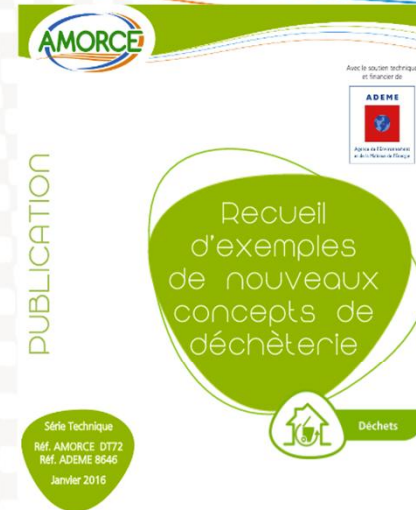
Les investissements représentent à 90% du génie civil / VRD / bâtiment et 10% du process (trémies).

Prescriptions réglementation ICPE pour les installations de transit ou regroupement de déchets sous le régime ICPE 2716 (OMR et déchets verts) :

«Les déchets doivent être stockés **dans des conditions prévenant les risques de pollution (prévention des envols, des ruissellements, des infiltrations dans le sol, des odeurs, ...)**. Les déchets susceptibles d'être à l'origine de dégagements gazeux doivent être stockés dans un local abrité des intempéries, aéré et ventilé. Une face du bâtiment peut-être ouverte si une dépression est créée, associée à l'aspiration de l'air du bâtiment, Un traitement de l'air vicié devra être opéré avant tout rejet à l'atmosphère. La durée du stockage de ces déchets ne doit pas dépasser 3 jours.



Nos publications

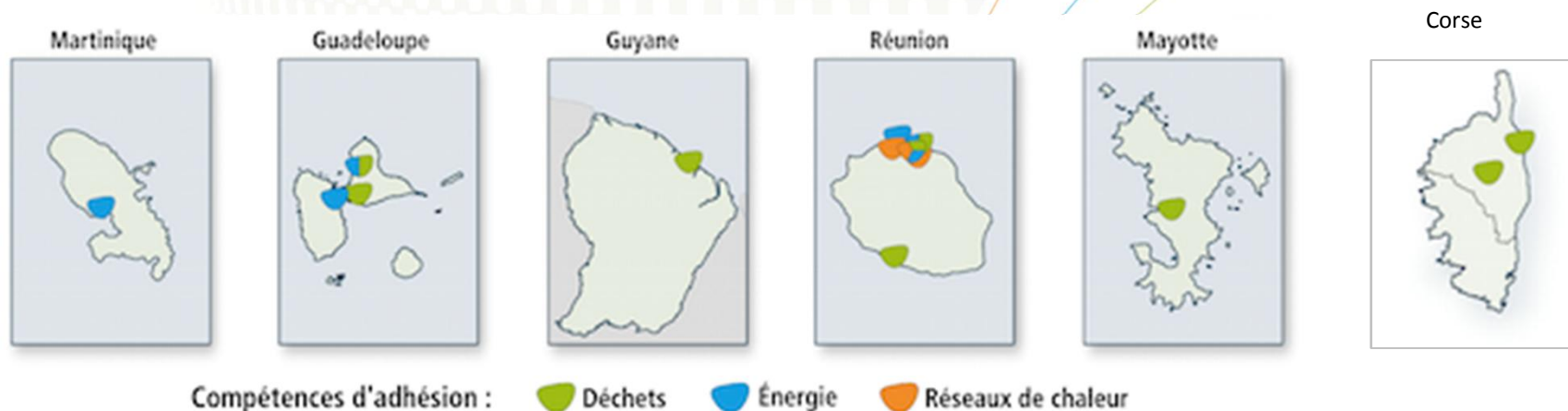




Le réseau « DROM et insulaires » d'AMORCE

Fin 2013, AMORCE a créé le réseau de collectivités adhérentes se trouvant dans les territoires ultramarins et insulaires.

Aujourd'hui, ce réseau est formé par 15 collectivités situées sur la plupart des départements ultramarins et insulaires pour environ 1,7 Mhab



Coordination du réseau DROM-COM :
Anna Bacardit-Caro (abacarditcaro@amorce.asso.fr)



Les outils du réseau « DROM et insulaires » d'AMORCE

En partenariat avec l'ADEME:

- Une **liste de discussion spécifique déchets et énergie** spécifique (*reseau-insulaire-amorce@googlegroups.com*)
- Une **plateforme collaborative** pour la mise à disposition des documents qui va **être fermée** Accès à la docuthèque sur le site d'AMORCE
- Des **publications** et des **études spécifiques**
- Des **réunions d'échange spécifiques outre-mer**





LOBBY AMORCE spécifique « DROM et insulaires »

AMORCE a également mis en place un lobby spécifique pour la prise en compte des territoires DROM et insulaires dans le cadre :

- Des travaux du Plan Déchets 2020 et la Loi de transition écologique.
- Du déploiement et suivi des filières à REP.
- Des nouveaux agréments des filières à REP et demande de barèmes spécifiques pour la gestion des emballages et des papiers graphiques.
- Du projet Loi de Finances afin d'instaurer une TGAP réduite.
- De l'adaptation de la hiérarchie du traitement des déchets (etc.).

Grâce à son réseau, AMORCE est aujourd'hui positionné comme représentant des besoins des collectivités DROM et ultramarines dans les débats nationaux.



Lobby REP 2017: Filière REP DEA et DDS

Nouvelles procédures d'agrément : les travaux en 2017

Eco-Mobilier, Valdélia et Ecologic sont agréés jusqu'au 31 décembre 2017.
Eco-DDS est agréé également jusqu'au 31 décembre 2017.

Les **nouveaux cahiers des charges** sont en cours d'élaboration par le MEEM pour avril/mai 2017.

Les parties prenantes, dont AMORCE, se réunissent actuellement pour **discuter des objectifs des futurs agréments** sur des aspects :

- Périmètre et relation avec les metteurs sur le marché,
- Prévention, éco-conception, R&D,
- Collecte, réemploi, traitement et relations opérateurs,
- **DROM-COM** : AMORCE demande que les titulaires soient obligés de contractualiser avec les collectivités qui en font la demande sous un délai de 3 mois. A défaut AMORCE recommande aux collectivités d'attaquer en justice les EO et pourrait les accompagner avec une note juridique.



Contact :
Christelle RIVIERE
Chargée de mission Collecte, Déchèteries et
Coûts de Gestion des déchets
criviere@amorce.asso.fr

Tel : 04 72 74 93 80

twitter  @AMORCE



www.amorce.asso.fr

Besoin d'un renseignement
personnalisé ?

CONTACTEZ NOTRE
ÉQUIPE ci-dessous



Olivier CASTAGNO -
Responsable pôle déchets
[Lui envoyer un email](#)



Christelle RIVIÈRE - *Chargée de
mission Collecte, Déchèteries,
Coûts et Prévention des déchets*
[Lui envoyer un email](#)



Anna BACARDIT-CARO -
*Chargée de Mission Filières REP,
Coopération Décentralisée et
Réseau DROM-insulaires*
[Lui envoyer un email](#)



Lucie LESSARD - *Chargée de
mission Traitement des déchets*
[Lui envoyer un email](#)



Jessica TILBIAN - *Chargée de
mission Prévention et Gestion des
Déchets*
[Lui envoyer un email](#)



Delphine MAZABRARD -
*Responsable du Pôle Institutionnel,
Juridique et Fiscal*
[Lui envoyer un email](#)



Julien BARITAUX - *Chargé de
mission Relations Publiques*
[Lui envoyer un email](#)